

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le lundi 29 mars, à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Astrid LAMOTTE, Maire.

Présents : Mme Astrid LAMOTTE, M. Sébastien PONTY, Mme Réjane SERY, M. Jean-Marc LUCE, M. Jean-Claude LECOMTE, Mme Dominique HERVIEU, Mme Nelly BABOIS, M. Germain BUQUET, Mme Véronique BELVAL, M. José SARAIVA, Mme Christèle MILLION, M. Raymond GABRIEL, Mme Caroline CASTEL, M. Sven ULRIKSON, M. Joël THOMAS, Mme Martine ANQUETIL, Mme Juliane GUÉLODÉ et M. Ludovic JOLLY

Absente excusée :

- Mme Lucie GUICHARD qui a donné pouvoir à Mme CASTEL

Secrétaire de séance : Madame LAMOTTE propose que Monsieur SARAIVA soit le secrétaire de séance. Madame GUÉLODÉ demande à l'être aussi invoquant le fait que depuis le début de ce mandat aucun élu de l'opposition n'a été secrétaire. Madame la maire lui répond qu'elle avait annoncé qu'elle proposerait le secrétaire dans l'ordre du tableau du conseil et que par conséquent son tour viendrait. Par 15 voix « pour » Monsieur SARAIVA est désigné secrétaire de séance.

Suite à la démission en date du 22 février 2021 de Monsieur Patrice ROGER, Monsieur Ludovic JOLLY, conseiller municipal, se présente. Madame LAMOTTE lui demande s'il souhaite s'inscrire dans les commissions communales ou les comités consultatifs auxquels il peut prétendre, à ce conseil municipal ou le suivant. Monsieur JOLLY préfère se positionner lors de la prochaine réunion.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 FÉVRIER 2021**

Le procès-verbal de la réunion du 22 février 2021 est adopté à la majorité.

**CONVENTION CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM)**

Madame la présidente de séance rappelle qu'elle avait déjà annoncé la reconduction de la CHAM pour l'année scolaire 2020/2021. Aujourd'hui, il convient de l'autoriser à signer la convention de partenariat.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame la maire à signer la convention de partenariat entre la Commune et le syndicat intercommunal du conservatoire du Val de Seine. La dépense qui s'élève à 6 017.84€ sera inscrite au chapitre 65 du budget de 2021.

**COMPTE DE GESTION 2020**

Madame LAMOTTE explique que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Les chiffres ont été contrôlés et sont bien identiques à ceux du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion de 2020, sans observation ni réserve.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sous la présidence de Madame HERVIEU, vice-présidente de la commission budget, le conseil municipal examine le compte administratif de 2020 qui s'établit ainsi :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de 2019		2 175 955.68€
Opérations de l'exercice 2020	1 116 561.94€	1 426 304.51€
Total	<b>1 116 561.94€</b>	<b>3 602 260.19€</b>
Résultat de clôture		<b>2 485 698.25€</b>

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de 2019		380 671.24€
Opérations de l'exercice 2020	150 495.47€	62 108.27€
Total	<b>150 495.47€</b>	<b>442 779.51€</b>
Résultat de clôture		<b>292 284.04€</b>

soit un excédent global (fonctionnement + investissement) de 2 777 982.29€.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de 46 610€ (36 960€ au 21316 + 9 650€ au 21318).

Après avoir demandé et entendu quelques précisions, hors de la présence de Madame la maire, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte administratif de 2020 (18 « pour » Mme LAMOTTE n'a pas pris part au vote).

Madame LAMOTTE reprend la présidence de séance.

## BUDGET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2020

Vu les résultats de clôture de l'exercice 2020, notamment :

- l'excédent de fonctionnement de 2 485 698.25€
- l'excédent d'investissement de 292 284.04€
- les restes à réaliser « dépenses » de 46 610.00€

le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget primitif de 2021 :

- en recettes de fonctionnement au 002 : 2 485 698.25€
- en recettes d'investissement au 001 : 292 284.04€

Les restes à réaliser d'un montant de 46 610€ seront inscrits au chapitre 21 du budget de 2021.